



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Société nationale des poudres et explosifs : Finistère

Question écrite n° 1583

### Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation préoccupante de l'emploi à la poudrerie de Pont-de-Buis. Il lui fait part des inquiétudes des personnels et des élus locaux quant aux perspectives d'avenir de la situation de l'emploi. Il lui demande quelles sont les mesures susceptibles d'être engagées pour la diversification de la production afin d'assurer un avenir favorable à une entreprise dont le rôle économique est très important pour la région.

### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1984, la Société nationale des poudres et explosifs doit faire face à un ralentissement global de ses activités du à la recession des débouchés à l'exportation des poudres militaires et au déclin progressif du marché des poudres civiles. Les activités de diversification exercées dans les domaines de la pyrotechnie et des matériaux ne sont pas susceptibles, à moyen terme, de compenser le sous-emploi de certains établissements. Les moyens modernes et spécifiques dont le site de Pont-de-Buis est doté et la longévité probable d'utilisation des produits traditionnels qui y sont fabriqués constituent néanmoins des atouts pour l'avenir de cet établissement. Cependant, les structures de l'usine risquent de devoir être rééquilibrées pour maintenir l'exploitation dans des conditions acceptables de compétitivité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cozan Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1583

**Rubrique :** Chimie

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 1988, page 2343